

REGLEMENT INTERIEUR

NOUVELLES ACTIVITES PERISCOLAIRES (NAP) 2015

(Délibération du Conseil municipal du 19 décembre 2014)

Dans le cadre de la mise en place de la réforme des rythmes scolaires, des nouveaux temps d'activités périscolaires (NAP) sont proposés par la commune pour les enfants scolarisés à l'école Léopold Bresac.

Article 1 : Les NAP sont organisées à l'initiative et sous la responsabilité de la commune.

Article 2 : Les nouvelles activités périscolaires sont facultatives et gratuites.

Article 3 : Les NAP sont organisées principalement dans les locaux scolaires, les locaux municipaux ainsi que les installations sportives et occasionnellement sur la commune.

Article 4 : Sur une semaine type, les NAP se dérouleront le vendredi après-midi de la façon suivante :

- Accueil des enfants et formation des groupes à 13h30 ;
- Arrêt de la première activité à 14h50 ;
- Rassemblement et détente dans la cour de récréation
- Accueil des enfants et formation des groupes 15h05 ;
- Rassemblement de tous les enfants à 16h30 dans la cour de l'école.
- Accueil périscolaire (pour les élèves inscrits) à partir de 16h30.

Article 5 : L'encadrement des NAP peut être confié à des enseignants, du personnel diplômé (BAFA) ainsi qu'à des intervenants extérieurs qualifiés. Les bénévoles qui viendront seront également les bienvenus.

Article 6 : Pour inscrire un enfant aux activités, les parents devront remplir la fiche d'inscription qu'ils remettront, en mairie, avant la date butoir.

Une fois la date dépassée aucune inscription ne sera prise en compte.

Cette inscription vaut engagement de l'enfant à suivre un cycle complet d'activités (de vacances à vacances).

Article 7 : Les enfants sont réunis par tranche d'âge. La commune, organisatrice des NAP, a décidé, dans le respect des taux d'encadrement réglementaires de limiter la taille des groupes à un maximum de 14 enfants par groupe et moins si possible. La commune offre à chaque enfant la possibilité de découvrir de nouvelles activités qui visent à l'épanouissement de l'enfant, à développer sa curiosité intellectuelle ainsi qu'à renforcer leur plaisir d'apprendre dans des conditions récréatives et ludiques.

Aucune évaluation, aucun contrôle des connaissances ne seront pratiqués lors de ces activités !

Les enfants pratiqueront des activités diversifiées qui permuteront à chaque cycle pour que chaque enfant puisse découvrir le plus grand nombre d'activités.

Article 8 : Le vendredi à 16h30 s'achèvent les NAP ; L'accueil des familles se déroule comme une fin de journée "ordinaire".